

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E 01

**VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU PLAN NATIONAL
ACTION CŒUR DE VILLE**

La présente délibération vise à valider le projet de convention cadre relative au plan national « Action cœur de Ville » pour lequel la candidature commune entre Val de Garonne Agglomération et les villes de Marmande et Tonneins a été retenue.

En décembre 2017, le Ministère de la Cohésion des territoires lançait un plan national visant à renforcer l'attractivité des villes moyennes.

Baptisé « Action cœur de ville », ce plan est doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans, soutenu par différents partenaires : Etat ; Agence Nationale de l'Habitat [ANAH] ; Caisse des dépôts et consignations [CDC] ; Action Logement [AL]...

Il s'attaque dans la durée à la perte d'activités des centres-villes autour de 5 axes prioritaires d'interventions :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centre-ville,
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
5. Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Val de Garonne Agglomération et les villes de Marmande et Tonneins y ont porté une candidature commune afin :

- De renforcer l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville des deux locomotives du Val de Garonne,

- D'asseoir le rôle de « pôle d'équilibre » du Val de Garonne entre la métropole bordelaise et les aires urbaines de l'ouest du département,
- D'engager une réflexion prospective visant à faire de Marmande et de Tonneins des centres villes de demain, au rayonnement régional.
-

Cette candidature fait partie des 222 lauréats au plan national.

« Action cœur de ville » entre désormais dans sa phase opérationnelle, déclinée en 3 étapes :

1. *Phase de préparation (avril – septembre 2018).*

Elle se concrétise par la signature d'une convention cadre présentant : le mode de gouvernance locale, la composition et le fonctionnement du comité de projet, la définition des périmètres d'interventions, l'inventaire des diagnostics et études existants ou à réaliser, l'identification des actions prêtes à être engagées en 2018 (dites actions matures).

2. *Phase d'initialisation (1 à 18 mois)*

Elle réside en la définition de la stratégie de reconquête du centre-ville et de son programme d'actions (si besoin alimentée par des études complémentaires), et se traduit par la signature d'un avenant à la convention cadre.

3. *Phase de déploiement (jusqu'à fin 2022)*

Elle consiste en la mise en œuvre des actions définies au sein de la convention cadre et de son avenant.

A ce stade, le conseil municipal doit valider le projet de convention cadre dont la signature clôturera la phase de préparation.

Il y est notamment proposé :

- que Val de Garonne Agglomération assure la coordination technique du dispositif en lien étroit avec les communes, ayant chacune désignée un référent technique. A cet effet, un directeur de projet sera recruté
- qu'une convention cadre unique soit signée entre les 3 collectivités et les partenaires
- que les avenants à la convention cadre soient spécifiques à chaque commune et signés – avec l'Agglomération et les partenaires – au gré de l'avancement de leurs réflexions respectives ;
- que des actions matures soit retenues, avec pour la Ville de MARMANDE :

AXE 1 de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

MDE-1.1 Ilot des religieuses

AXE 2 favoriser un développement économique et commercial équilibré

MDE-2.1 Halle du marché couvert

MDE-2.2 Pépinière commerciale – Boutique à l'essai

MDE-2.3 Maison « OSEZ MARMANDE

MDE-2.4 Kit à l'installation

MDE-2.5 Recapitalisation de la SEMPAM

MDE-2.6 Requalification ancien espace culturel

AXE 3 développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

MDE-3.1 Aménagement place BIRAC – Parking EST

MDE-3.2 Aménagement Avenue Ch. BAYLAC

MDE-3.3 Signalétique Urbaine

MDE-3.4 Aménagement Avenue Jean JAURES

MDE-3.5 CESAmé – Etude de faisabilité / carburant alternatif

AXE 4 mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

MDE-4.1 Aménagement place Clemenceau – Rue Charles De Gaulle

MDE-4.2 Rénovation du Kiosque Gambetta

MDE-4.3 Promenade sonore en centre-ville et captation vidéo

AXE 5 fournir l'accès aux équipements et services publics
MDE-5.1 CESAmé – Tiers-lieu
MDE-5.2 CESAmé – Rock-School BARBEY

AXE complémentaire
MDE-6.1 Mission Marketing de ville

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

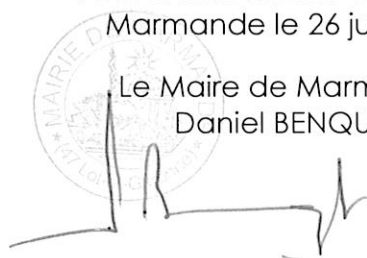
Valide le projet de convention cadre relatif au plan national « Action cœur de ville »

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/06/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.06.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

